

# Assemblée Générale de l'Association DEMAIN

---

**21 SEPTEMBRE 2021**

**Projet de procès-verbal**

Étaient présents :

Françoise BOISVERT, administratrice  
Dominique CHICHPORTICHE, adhérent  
Véronique CHICHPORTICHE, conjointe d'adhérent  
Christiane DELAGE, Présidente  
Didier GELBER, Secrétaire  
Josyane GLAD, adhérente  
Catherine GILLES, administratrice  
Henri GOIZE, Trésorier  
Emmanuel HEBERT, Vice-Président  
Valérie SENE, administratrice

Chantal COLOMBIER, Responsable Relations avec les Associations, Groupama Gan Vie  
Pierre LE MOINE, Directeur Finances et Risques, Groupama Gan Vie  
Vincent ROUHIER, Expert-comptable  
Eric SCHOTT, Chargé de Relations avec les Associations, Groupama Gan Vie

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Approbation des comptes 2020 de l'Association et affectation du résultat.....	4
II.	Examen du rapport d'activité et de gestion du Conseil d'administration pour 2020 : quitus de gestion	4
III.	Approbation du budget prévisionnel pour 2022 .....	7
IV.	Election d'administrateurs .....	8
V.	Délégations de pouvoirs au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association .....	8
VI.	Questions diverses .....	9

*L'Assemblée Générale est ouverte à 18 heures 07.*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **Christiane DELAGE, Présidente de l'Association DEMAIN**

Bonjour à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette Assemblée générale ordinaire en tant que Présidente de l'Association.

*Une courte vidéo de présentation de l'Association est diffusée.*

### **Christiane DELAGE**

Je vous rappelle les conditions de quorum pour les délibérations de l'Assemblée : pour que l'Assemblée soit valide, il faut que 1 000 adhérents ou 1/30<sup>e</sup> des adhérents soient présents ou représentés.

13 adhérents ont annoncé leur présence et 931 adhérents ont donné pouvoir.

Dans les faits, seuls 3 adhérents sont présents.

### **Vincent ROUHIER**

Les conditions de quorum ne sont pas atteintes, puisque moins de 1 000 adhérents sont présents ou représentés. L'Assemblée ne peut donc pas valablement délibérer. Elle cesse immédiatement. Une nouvelle Assemblée Générale démarrera à 18 heures 15.

*La séance est levée à 18 heures 13.*

*Conformément à ce qui est prévu dans la convocation, une nouvelle séance est ouverte à 18 heures 15.*

### **Christiane DELAGE**

Cette deuxième Assemblée ne nécessitant pas de conditions de quorum, l'Assemblée peut valablement délibérer, selon l'article 11 des statuts.

Pour commencer, je souhaite informer les adhérents que deux administrateurs sont malheureusement décédés depuis l'assemblée générale de l'année dernière.

Alain-Louis BLONDE, membre du Conseil d'administration de l'Association Demain depuis 2009 est décédé de maladie fin 2020. A sa famille et à ses proches, nous présentons nos condoléances.

Georges MALASSIS, administrateur membre du Bureau est décédé des suites d'une longue maladie, au début de cette année. Avant de prendre sa retraite, il évoluait dans le monde de l'assurance. Ouvert d'esprit, généreux et bienveillant, son talent de modérateur était particulièrement apprécié. Il avait une fille et deux petits-fils, à qui nous adressons nos sincères condoléances.

Je vous rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale : approbation des comptes 2020 de l'Association et affectation du résultat, examen du rapport d'activité et de gestion du Conseil d'administration pour 2020, approbation du budget prévisionnel pour 2022, élection d'administrateurs, délégations de pouvoir et questions diverses.

## I. Approbation des comptes 2020 de l'Association et affectation du résultat

### Christiane DELAGE

Je donne la parole à Vincent ROUHIER, expert-comptable de l'Association, pour la présentation des comptes de l'association.

### Vincent ROUHIER

Nous allons commencer par l'analyse du compte de résultat de l'association. Les produits d'exploitation ont baissé, passant de 633 791 euros en 2019 à 508 917 euros en 2020, ce qui s'explique par la baisse de 1€ de la cotisation annuelle ramenée de 4 à 3 euros. Les produits financiers sont également en baisse, passant de 101 982 euros à 44 949 euros. Certains placements sont arrivés à échéance, et les nouveaux supports disponibles sur les marchés financiers sont très peu rémunérateurs (0,25 % contre 3 à 4 % auparavant). Ce constat risque d'être encore plus marqué l'année prochaine. Les charges s'élèvent à 736 569 euros en 2020, contre 690 427 euros en 2019. Elles sont donc en augmentation. Les dépenses de fonctionnement sont en recul (235 000 euros en 2020), alors que les dépenses de communication sont en forte hausse (420 000 euros contre 328 000 euros), en raison du lancement du magazine. Enfin, le soutien aux associations est en baisse de 100 000 à 80 000 euros. Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés négatif de -7 741 euros. Le résultat est déficitaire de -174 962 euros.

Au niveau du bilan, la composition de l'actif est assez simple. La rubrique « Autres créances » représente 119 700 euros, correspondant aux cotisations 2020 perçues au cours du premier trimestre 2021. La trésorerie placée s'établit à 7 329 279 euros, les disponibilités à 271 096 euros et les charges constatées d'avance à 42 969 euros. Au passif, les fonds de réserve représentent 7 668 143 euros et le fonds associatif à 133 311 euros. Quant aux dettes, qui représentent un montant global de 136 553 euros, elles se répartissent entre les fournisseurs (38 080 euros), les autres dettes (17 704 euros) et les produits constatés d'avance (80 769 euros).

Avez-vous des questions sur le compte de résultat ou sur le bilan ?

Concernant l'affectation du résultat, il vous est proposé d'affecter ce montant négatif de 174 962 euros en report à nouveau.

### Christiane DELAGE

Je vous propose de procéder au vote.

*« L'Assemblée générale, après communication des comptes de l'Association pour l'exercice 2020, approuve ces comptes et décide d'affecter la perte de l'exercice de 174 962 euros en report à nouveau. »*

*La première résolution est adoptée à la majorité (un vote contre, Josyane GLAD).*

## II. Examen du rapport d'activité et de gestion du Conseil d'administration pour 2020 : quitus de gestion

### Christiane DELAGE

Je passe la parole à Pierre LE MOINE, Directeur financier de Groupama Gan Vie, en ce qui concerne la revalorisation des contrats.

**Pierre LE MOINE**

La revalorisation des contrats s'inscrit dans la politique plus générale de la société Groupama Gan Vie en la matière. Les taux étaient très bas à la fin de l'année 2020. Ainsi, le taux des Obligations Assimilables au Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à - 0,34 %.

Depuis quelques années, Groupama Gan Vie suit une politique de modération des taux de revalorisation sur les contrats d'épargne et de retraite, hors engagements contractuels.

Sur Dimension Avenir Gan, Dimension Avenir Entreprise I et II, Dimension Avenir Agriculteurs I et II et la gamme Record, le taux appliqué est de 0,90 % au cours de la phase de constitution et de la phase de rente. Les taux de revalorisation ont en effet été homogénéisés depuis deux ans entre anciens et nouveaux contrats. Pour les contrats de prévoyance, le taux appliqué est également 0,90 %. Quant à la revalorisation des indemnités journalières et des rentes, elle dépend du taux du PASS, lequel a été fixé à 0 % dans le contexte de crise. Quant aux produits MPS et Dépendance, le taux appliqué est également de 0 %.

En cas de sortie, le taux appliqué est de 0,50 % au terme et de 0 % pour les rachats.

Pour les cotisations, l'évolution est indexée sur le PASS pour un certain nombre de produits. L'évolution est ainsi fixée à 0 %. Les cotisations n'ont donc pas augmenté pour ces produits. Pour les autres contrats, un taux de 2 % a été appliqué (Dimension Avenir Gan, Dimension Avenir Entreprise I et II, Record I et II, Dimension Relais I et II et MPS). Les autres paramètres restent inchangés (âge limite des prorogations, montant minimum des cotisations périodiques et montant minimum des versements supplémentaires). Les tarifs de l'Option Décès Incapacité pour Dimension Avenir Agriculteurs et Prévention Avenir restent également inchangés.

**Christiane DELAGE**

Je remercie Pierre LE MOINE pour son intervention et je vous propose maintenant de faire le point sur les nouveaux contrats et les avenants signés pendant l'exercice.

S'agissant du contrat Gan Santé (santé individuelle) :

Le 2 novembre 2020, il faut noter la mise à jour de certaines définitions, de l'adresse de Mutuaide, du Règlement Général sur la Protection des Données, des montants de remboursement, des avantages Sévéane et l'intégration de la dématérialisation des échanges relatifs au contrat. Ce contrat remplace le contrat Gan Santé signé le 23 mai 2019.

Par ailleurs, le 31 décembre 2020 a eu lieu la mise à jour de certaines définitions, la modification de la participation forfaitaire, l'ajout des modalités de résiliation et l'information sur la résiliation infra annuelle. Ce contrat remplace le contrat Gan Santé signé le 2 novembre 2020.

Concernant le contrat complémentaire Santé spécifique pour les retraités de la Société des Bains de Mer de Monaco et du Cercle des Etrangers (santé collective) :

Le 31 décembre 2020, ce contrat a remplacé le contrat Santé qui proposait, à l'origine, une formule de base et une formule haut de gamme ; une formule intermédiaire a été créée et l'adhérent peut désormais choisir entre 3 formules (basse, intermédiaire ou haute). Ce contrat se décline en deux versions, l'une pour les retraités inscrits au régime obligatoire français de protection sociale, incluant l'adaptation aux dispositions législatives et réglementaires issues de la réforme dite « 100% Santé », l'autre pour les retraités inscrits à la Caisse de Compensation des Services Sociaux Monégasques.

Les nouveaux contrats en prévoyance individuelle :

Concernant le contrat Gan Solutions Prévoyance, depuis le 2 novembre 2020, cette nouvelle offre Multirisques Prévoyance est déclinée en trois versions : Gan Solutions Prévoyance Individuelle, Gan Solutions Prévoyance Madelin et Gan Solutions Prévoyance Professionnelle.

Quant à Gan Solutions Prévoyance Homme Clé, depuis le 2 novembre 2020, ce contrat remplace Gan Alter Ego Prévoyance Homme Clé. Les garanties sont identiques, seul le nom du contrat change.

Concernant l'activité de l'association :

- 44 dossiers de Fonds Associatif ont été acceptés en 2020 (43 en 2019).
- Lors de la crise sanitaire, un lot de masques a été envoyé à chaque agent général.
- Par ailleurs, les adhérents ont eu la possibilité d'obtenir un livret dans le cadre de la maladie d'Alzheimer (« *Parle-moi de toi* »), qui permet de guider les aidants. En effet, l'accompagnement d'un malade atteint par cette maladie est très difficile.
- Les deux premiers numéros du magazine DEMAIN Le Mag sont parus.
- Enfin le partenariat avec l'ENVOL et l'AIRG se poursuit.

### **Josyane GLAD**

Vous avez mentionné la troisième association. Quelle est-elle ?

### **Christiane DELAGE**

Effectivement. Il s'agit de l'Ecole chez Vous. Cette association n'a pas ~~reçu de financement~~ été soutenue par Demain en 2020, le contact ayant été rompu. Ses représentants ont admis qu'ils avaient oublié de nous communiquer des informations sur leur activité.

Nous pensons qu'aider ces associations est une bonne idée. L'Ecole chez Vous, par exemple, permet à des professeurs de se rendre chez des enfants malades qui ne peuvent pas aller à l'école. Sans cette association, ils n'auraient pas accès à la scolarité. Nous allons donc continuer à financer cette association.

Par ailleurs, j'ai pu participer à la dernière Assemblée Générale de l'Association L'ENVOL et voter car notre association a été désignée "adhérent bienfaiteur". Cette désignation nous permet de participer activement à la vie de l'Envol et de donner notre avis.

### **Josyane GLAD**

Je suis opposée à cette démarche, parce que nous sommes une association d'épargnants. Dans le magazine, vous présentez un bilan d'utilisation des fonds. Or, alors que vous vous plaignez que notre association n'est pas connue, vous n'en parlez pas. Vous envisagez de parler davantage des autres associations. Ce qui me gêne, c'est que les sommes dépensées ne sont pas en adéquation avec l'objet social de l'association décrit dans les statuts. De surcroît, le magazine coûte beaucoup d'argent et est à contre-courant des évolutions actuelles, puisqu'il est présenté sous format papier, alors que les magazines sont généralement diffusés sous format numérique.

### **Christiane DELAGE**

Le magazine est diffusé sous format papier, mais il est également mis à disposition sous format numérique. En tout état de cause, je rappelle que tout le monde n'a pas accès à internet en France aujourd'hui. En conséquence, le format papier reste un moyen de communiquer avec tous nos adhérents. Il est normal de permettre aux adhérents de suivre les actions entreprises par l'AIRG ou par l'Envol. Il est logique de suivre ces associations.

**Josyane GLAD**

Certes, mais le magazine ne dit pas un mot sur notre association Demain et sur son fonctionnement.

**Christiane DELAGE**

S'il y a aussi dans notre magazine des informations sur l'association et sur ses actions, il est vrai que nous pourrions faire davantage. D'ailleurs, le Conseil a décidé de diffuser un questionnaire sur internet pour savoir ce que les adhérents pensent du magazine actuel et ce qu'ils en attendent. En fonction des réponses qui seront faites, nous reverrons peut-être le contenu du magazine. Nous attendons de savoir ce qu'attendent les lecteurs du magazine.

La Présidente donne lecture de la deuxième résolution

*L'Assemblée générale après présentation du rapport d'activité et de gestion pour l'exercice 2020 approuve ce rapport et donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé au Conseil d'Administration.*

*La deuxième résolution est adoptée à la majorité (un vote contre, Josyane GLAD, une abstention, Dominique CHICHPORTICHE).*

**III. Approbation du budget prévisionnel pour 2022****Christiane DELAGE**

Je donne la parole à Vincent ROUHIER.

**Vincent ROUHIER**

Nous allons au préalable revenir sur le budget 2021 actualisé. Concernant les cotisations et les droits d'entrée, nous devrions nous situer en baisse (505 000 euros), alors que les produits financiers devraient s'établir à 2 000 euros. Les ressources devraient ainsi diminuer d'environ 40 000 euros par rapport au budget voté. Les charges d'exploitation seront également en baisse (665 000 euros), les dépenses de fonctionnement et de communication étant en baisse. Le solde restera toutefois négatif.

Pour le budget 2022, la baisse des produits d'exploitation devrait se poursuivre. Nous avons donc fixé ce poste budgétaire à 496 000 euros. Nous avons fixé le montant des produits financiers à 1 000 euros, même si nous espérons une bonne surprise en 2022. Les charges d'exploitation devraient s'établir à 726 000 euros, dont 296 928 euros pour les dépenses de fonctionnement, 330 000 euros pour les dépenses de communication et 100 000 euros pour le soutien aux associations. Le déficit devrait s'établir à 229 000 euros pour l'année 2022.

**Josyane GLAD**

La présentation diffusée sur internet diffère de celle-ci. Le loyer a en effet été multiplié par trois. Qu'en est-il ?

**Vincent ROUHIER**

Le document disponible sur internet est moins synthétique.

Concernant le loyer, l'association souhaiterait déménager. Le nouveau loyer pourrait s'établir à près de 10 000 euros, mais ce n'est pas encore fait.

**Christiane DELAGE**

Je vous propose de procéder au vote.

*L'Assemblée générale, après présentation par le Conseil d'Administration du budget prévisionnel pour l'exercice 2022, approuve ce budget.*

*La troisième résolution est adoptée à la majorité (un vote contre, Josyane GLAD, une abstention, Dominique CHICHPORTICHE).*

#### **IV. Election d'administrateurs**

##### **Christiane DELAGE**

Cette année, le mandat d'un administrateur arrive à son terme. Nous avons par ailleurs le plaisir d'accueillir une nouvelle candidate.

Constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe LEVOIR, agriculteur, est arrivé à son terme, il est proposé à l'Assemblée générale de le renouveler pour une durée de six ans. Il prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. Monsieur Christophe LEVOIR ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes.

Je sou mets au vote la quatrième résolution.

*La quatrième résolution est adoptée à la majorité (un vote contre, Josyane GLAD, une abstention, Dominique CHICHPORTICHE).*

##### **Christiane DELAGE**

Afin de pourvoir le poste vacant d'une administratrice démissionnaire, il est proposé à l'Assemblée générale d'élire Madame Valérie SENE, ingénieur agronome, en tant qu'administratrice pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée de 4 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024. Madame SENE ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans les organismes d'assurance signataires des contrats d'assurance de groupe et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ces mêmes organismes.

Je sou mets au vote la cinquième résolution.

*La cinquième résolution est adoptée à la majorité (un vote contre, Josyane GLAD, une abstention, Dominique CHICHPORTICHE).*

#### **V. Délégations de pouvoirs au Conseil d'administration pour signature d'avenants aux contrats souscrits par l'Association**

##### **Christiane DELAGE**

Je sou mets au vote la sixième résolution :

*« L'Assemblée générale donne délégation de pouvoir au Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale et au maximum pour dix-huit mois, aux fins de signer tous avenants aux contrats souscrits par l'Association relatifs, d'une part, à des modifications concernant les dispositions non essentielles de ces contrats, et d'autre part, à leur mise en conformité avec les éventuels textes législatifs et réglementaires entrés en vigueur antérieurement à la présente Assemblée ou adoptés avant la prochaine Assemblée. »*



*La sixième résolution est adoptée à la majorité (un vote contre, Josyane GLAD, une abstention, Dominique CHICHPORTICHE).*

**Christiane DELAGE**

Je sou mets au vote la septième résolution :

*« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »*

*La septième résolution est adoptée à la majorité (une abstention, Dominique CHICHPORTICHE).*

## **VI. Questions diverses**

**Josyane GLAD**

Vous envisagez un changement de siège social. Je souhaite savoir pourquoi l'actuel siège social ne vous convient plus.

**Christiane DELAGE**

Il ne convient pas pour l'organisation de réunions lorsque le nombre de participants est supérieur au nombre d'administrateurs, par exemple si le Conseil ou le Bureau reçoivent des partenaires (les personnes chargées de la rédaction du magazine). Nous sommes contraints dans ce cas de les organiser à l'extérieur. Un nouveau local plus grand nous permettrait d'accueillir plus de participants et aussi de limiter les frais, l'Assemblée générale annuelle restant un cas particulier.

**Josyane GLAD**

A quelle périodicité les réunions se tiennent-elles ?

**Christiane DELAGE**

Le Bureau se réunit une à deux fois par mois. S'y ajoutent trois réunions du Conseil d'administration par an. Il convient aussi de pouvoir accueillir les personnes chargées de la rédaction du magazine.

**Josyane GLAD**

Ce n'est pas l'impression que j'ai eue l'année dernière, lorsque je me suis rendue sur place. Les lieux étaient plutôt déserts. Après l'effraction, la porte était encore ouverte alors que les portes des autres étages avaient été réparées. Cette situation m'avait déstabilisée à l'époque.

Je n'ai pas pu faire mon point d'actualité. La procédure judiciaire civile, dont j'avais évoqué la possibilité, est maintenant sur les rails.

**Christiane DELAGE**

Je n'ai pas le souvenir de la date de l'effraction. Toutefois, si une réunion du Bureau a eu lieu deux jours avant l'effraction, il est certain que nous n'y sommes pas revenus tout de suite.

**Josyane GLAD**

Comment se fait-il que la porte soit restée ouverte aussi longtemps ? Les portes des autres étages avaient été réparées. Cela m'a mise mal à l'aise.

N'aurait-il pas été opportun, lorsque vous avez fêté l'anniversaire des 30 ans de l'Association en 2016, de proposer un tour de France pour marquer votre volonté de vous intéresser à l'ensemble du territoire ? Une autre association également souscriptrice de contrats proposés par GAN a organisé sa propre réunion à Strasbourg. Demain a organisé des réunions à Lille ou à Marseille, mais il aurait été opportun de prévoir un tour de France, une démarche structurée.

**Christiane DELAGE**

Nous avons prévu d'organiser l'Assemblée Générale à Lyon en 2020, mais le déplacement a été annulé à cause de la crise du COVID. L'année précédente, l'Assemblée Générale avait eu lieu à Marseille.

**Josyane GLAD**

L'année dernière, la réunion avait eu lieu à Paris.

**Christiane DELAGE**

C'est exact. Nous l'avons de nouveau organisée à Paris à cause de la crise sanitaire alors qu'elle était prévue initialement à Lyon. L'année prochaine, nous prévoyons de l'organiser à Lyon, si la situation sanitaire nous le permet.

**Josyane GLAD**

L'organisation d'une réunion à Strasbourg est déjà louable, même si ce n'est pas Metz. Il faut décentraliser l'organisation de ces réunions. Jusqu'alors, les réunions avaient toujours lieu à Paris.

**Christiane DELAGE**

Vous avez raison. C'est pourquoi, considérant le nombre d'adhérents, Demain a commencé à organiser les assemblées générales dans des villes autres que Paris. Ainsi, comme je viens de le dire, une réunion devrait ainsi avoir lieu à Lyon l'année prochaine. C'est dans la région de Lille que nous avons recensé le plus grand nombre d'adhérents, suivie de Bordeaux, Marseille et Lyon. C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, nous avons tenu nos Assemblées dans ces villes, en espérant aller à Lyon en 2022. Nous nous fondons aussi sur le nombre d'adhérents. Nous verrons où nous organiserons les prochaines réunions.

**Josyane GLAD**

Dans une région, le nombre d'adhérents peut être moins élevé, mais ils peuvent être très motivés.

**Christiane DELAGE**

Nous avons dû faire un choix. En tout état de cause, nous nous rendrons en Bretagne, peut-être avant de nous rendre à Strasbourg. Ce n'est pas encore décidé.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vais vous remercier pour votre présence et vous dire à l'année prochaine. L'Assemblée générale se déroulera peut-être à Lyon, et j'espère que vous serez plus nombreux.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.

*L'Assemblée Générale est close à 19 heures 00.*